

UNE AVENTURE NOCTURNE — (Suite)



VI

... Je ne puis courir un arpent de plus et il est déjà sur moi... Quel affreux sort !...



VII

... Oh ! cher monsieur, prenez tout mon argent, mais, de grâce ! épargnez ma vie...

LE REGIME DES FORCATS

Les condamnés, dit la loi de transportation, de France, seront employés "aux travaux les plus pénibles de la colonisation" et à tous autres travaux "d'utilité publique". Il est curieux de constater comment la loi est appliquée, dans son esprit et dans sa lettre.

C'est le 8 mai 1861 qu'est arrivé à la Nouvelle Calédonie le premier convoi de condamnés : or, à l'heure actuelle, la colonie ne possède qu'un réseau de routes absolument restreint ; presque tout reste à faire dans ce genre de travaux, pourtant de première importance ; Nouméa n'a encore ni égouts, ni docks, ni bassins de carénage pour les grands navires, qui doivent aller jusqu'à Sydney, s'ils ont à réparer des avaries un peu sérieuses.

Prenons le condamné au moment où, quittant les prisons de l'Ile de Ré, il s'embarque sur le transport qui l'amène en Calédonie. Pendant la traversée, il semble que le règlement auquel tout le monde est soumis à bord ne soit pas fait pour lui ; et, tandis que marins et passagers paient de leur personnes et aident à la manœuvre du navire, lui, seul, se repose et prend le temps comme il vient. Il est bien enfermé dans une vaste cage : mais cette prison est large et aérée ; il y jouit avec ses compagnons d'une liberté relative, s'y livre aux occupations qui lui plaisent, et, durant quatre heures de la journée, on le conduit avec la plus touchante sollicitude sur le gaillard d'avant, où il aspire à plein poumons la brise vivifiante du large. Le voici maintenant arrivé à destination : sa vie va changer, mais en bien ; et, dès lors, commence pour lui cette existence de paresse et de stratagèmes qu'il convoite déjà lorsque, sur les bancs de la Cour d'assises, il cherche à persuader à ses juges de l'envoyer faire un tour à la "Nouvelle", cette terre promise des malhonnêtes gens.

Le pénitencier-dépôt de l'Ile Nou lui ouvre ses portes : il y trouve bonne nourriture et gîte confortable ; il boit du vin à son repas. D'après les rapports officiels, le condamné revient à deux francs par jour, tandis que le réclusionnaire en France ne coûte que de soixante à soixante-dix centimes : ces chiffres sont assez éloquentes par eux-mêmes pour se passer de tout commentaire. Et encore ne parle-t-on pas des ouvriers d'art qui se voient payer leur travail et reçoivent de fort raisonnables salaires. Singulière façon, quand même, de comprendre les travaux... forcés ! Certains pensionnaires de la Transportation se placent chez les particuliers comme *garçons de famille* : à ce titre, ils retrouvent cette liberté qu'ils aiment tant, deviennent domestiques, cochers, plantons, jardiniers ; d'autres même vont jusqu'à donner des leçons de français et à enseigner la littérature aux enfants de leurs nouveaux maîtres. Touchante promiscuité ! D'autres encore s'emploient comme garçons de bureau, et, après avoir fabriqué de faux billets de banque, profitent des petits talents que leur a donnés dame Nature pour orner de leurs plus beaux paragraphes les rapports que livrent à leur plume les chefs des divers services coloniaux. On ne saurait mieux placer sa confiance !

Pour eux, plus de chaînes, plus de boulets, comme au temps des bagnes de Brest et de Toulon. La sombre casaque et le sinistre bonnet de couleur ont fait place à un costume plus pratique, qui se compose d'une veste et d'un pantalon de toile, d'un chapeau de paille aux larges bords, et de godillots semblables à ceux de nos soldats.

Les moins privilégiés sont envoyés sur les routes : mais, comme un ou deux surveillants seulement sont commis à la garde d'une centaine de condamnés, on juge aisément de la besogne qui doit se faire. Tous les hommes, certes, sont munis de pelles et de pioches : il est vrai qu'ils ne s'en servent pas ! Tandis que leur gardien, insoucieux de ce qui se passe, fume mélancoliquement sa cigarette en songeant à tout autre chose qu'aux délices de la vie calédonienne, eux déposent leurs outils à leurs pieds, attendant patiemment l'heure de terminer la... corvée. Et, le lendemain, semblable manège recommence.

Peut-être s'explique-t-on maintenant le motif pour lequel notre colonie océanienne n'est pas sillonnée de belles et bonnes routes, ainsi que cela devrait résulter de l'emploi d'une aussi importante main-d'œuvre ?

Il y a aussi les condamnés mélomanes : ceux-là, sous la conduite

d'un ex-marquis, coupable d'avoir... abrégé volontairement les jours de sa femme, mais doué d'un réel talent sur le cornet à pistons (l'un n'empêche pas l'autre !), ont constitué un orchestre, qui, depuis de longues années, fait les beaux jours de Nouméa et prend part à toutes les fêtes de la colonie. Encore une catégorie qui n'est pas à plaindre outre mesure !

Véritablement, n'est-il pas anormal de voir de flicflés bandits, tels que les récidivistes et les condamnés aux travaux forcés qui sont envoyés en Calédonie, traités avec plus d'égards et de douceur que les simples condamnés à la réclusion, qui végètent et finissent par laisser le peu de sens moral qui leur reste au fond de nos prisons de France ? Le malheur, c'est qu'ils le savent trop ! Aussi voit-on des malfaiteurs ne pas reculer devant l'assassinat, dans l'unique but d'aggraver leur peine et de se faire envoyer dans cet Eden calédonien qui est le paradis des forçats.

Une des curiosités du pénitencier de l'Ile Nou, c'est la prison des transportés qui, rendus dans la colonie, y commettent de nouveaux méfaits. De chaque côté d'un étroit couloir, s'ouvrent les cellules : un écriteau fixé sur chaque porte édifie les visiteurs sur le nom, les exploits, les titres... exceptionnels, et les chevrons des hôtes de ces peu séduisants réduits. Il est vrai de dire que l'Administration use aussi rarement que possible des mesures coercitives. Les circulaires officielles ne prescrivent-elles pas, en effet, de redoubler de surveillance et de ne recourir à l'internement que dans les cas extrêmes. Vous pensez si Messieurs les condamnés — soyons polis ! — se gaussent de cette sollicitude qu'ils savent mériter si peu, et qui était surtout en honneur au temps où le président Grévy, qu'ils nommaient le *Père Grévy*, tenait en mains les rênes de l'Etat. Le chef de fanfare de l'Ile Nou alla même jusqu'à composer une "Ode à la clémence", hommage des forçats reconnaissants à un gouverneur, dont le passage aux affaires fut désastreux pour la colonie.

Et les conseils de guerre de distribuer à l'envi des dix, vingt, cent et deux cents ans de travaux forcés ! Que de fois n'a-t-on pas vu octroyer des augmentations de peine de vingt ans à des transportés déjà condamnés à perpétuité ! Amère dérision ! Pourtant rien n'est plus vrai.

Vaut-on des noms et des faits ? En 1891, le Tribunal supérieur de Nouméa condamna à mort le forçat Janicot, qui, par suite des diverses peines encourues dans la colonie, ne devait obtenir sa libération qu'en 2036.

Après celle-là, il faut tirer l'échelle.

Je n'en finirais pas si je voulais relater ici toutes les bizarreries de la transportation : plusieurs volumes n'y suffiraient pas. Quelque jour, je vous dirai ce que sont devenus, dans leur patrie d'adoption... forcée, les Fenagron, les Gilles, les Abadie, et ces autres héros du crime, qui, selon le mot de l'un d'eux, sont allés au delà des mers se refaire une virginité, sans trop espérer y parvenir.

PAUL PEYRONNET.

DOUX MAÎTRE

Muley Abdalla, empereur du Maroc, faillit un jour se noyer en traversant une rivière. Il fut secouru par un de ses nègres, qui se félicitait d'avoir eu le bonheur de sauver son maître.

Muley qui l'entendit, tirant son sabre :

"Voyez, dit-il, cet infidèle qui croit que Dieu avait besoin de lui pour conserver les jours d'un chérif !..."

Et il lui fendit la tête.

CHOIX DIFFICILE

Il y a un homme qui trouve tout mal : c'est un pervers. Il y a un homme qui trouve tout bien : c'est un hypocrite. Il y a un homme qui trouve que ce n'est ni bien ni mal : c'est un imbécile.

COMPLAISANCE MOTIVÉE

Duclos, pour exprimer le mépris, avait une formule favorite : il disait toujours : C'est l'avant-dernier des hommes. "Pourquoi l'avant-dernier ? lui demandait-on. — Pour ne décourager personne," répondait-il.

UNE AVENTURE NOCTURNE — (Suite fin)



VIII

L'autre. — Dites donc, vous... La prochaine fois que vous laisserez tomber votre porte-monnaie n'oubliez pas celui qui le trouvera à courir deux milles pour vous le remettre...



IX

M. Boirel. — Quelle grosse bête que je suis ! Je devrais me donner des coups de pied dans le front.